



HONORAIRES DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Les honoraires varient en fonction du montant de la transaction de la manière suivant :

<u>Montant</u>	<u>Rémunération TTC</u>
De 0 euros à 50 000 Euros	5 000 Euros
De 50 001 Euros à 70 000 Euros	7 000 Euros
De 70 001 Euros à 300 000 Euros	8% du prix de vente
A partir de 300 001 Euros	7% du prix de vente

Conformément aux usages et sauf convention expresse différente entre les parties indiquées au mandat, la rémunération sera à la charge du vendeur (incluse dans le prix de vente présenté).

<u>LOCATION</u>	Bailleur	Locataire
Locaux d'habitation nus ou meublés (Soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)		
Entremise et négociation	50.00	0.00
Visite, constitution de dossier locataire, rédaction du bail (1)	66%	66%
Etat des lieux (1) (location vide ou meublée)	16%	16%

*Honoraire en % d'un mois de loyer hors charges

(1) Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire

AVIS DE VALEUR

Nevers et son agglomération	120E TTC
Extérieurs	170 ^E TTC